

MENTON

CYPRÈS DU CIMETIÈRE

Alpes Maritimes

31

Site Inscrit

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Site Inscrit

Arrêté du 29 juin 1951

Propriété

Publique

Superficie

0,5 ha

Autres mesures de protection concernant le site

- SI Littoral de Nice à Menton (20/03/1973)
- Secteur Sauvegardé de la vieille ville (30/06/2003)

La liste des rayons de protection de 500 mètres autour des Monuments Historique est reportée en page 2.

Autres protections au titre des sites sur la commune

- SC Olivaie du Pian à Menton et ses abords (13/07/1960)
- SC Monastère de l'Annonciade (10/05/1963)
- SC Parc du Souvenir (20/04/1976)
- SI Olivaie du Pian et abords (29/06/1951)
- SI Parc municipal du plateau Saint Michel et abords (29/06/1951)



COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

A l'emplacement de l'ancienne citadelle, le cimetière est signalé de «magnifiques plantations de cyprès couronnant le sommet de la colline de Menton, sur laquelle s'étagent la vieille ville, et qui viennent former un couronnement idéal de cet ensemble.» Dossier de demande de classement du 17 février 1951.

Essence symbolique des lieux dédiés aux morts, les cyprès organisés en petits alignements forment une composition soulignant les anciens remparts sur lesquels s'étagent les allées. Utilisé à partir du XIX^{ème} siècle, le cimetière est rapidement garni de ces plantations. Elles accompagnent les sépultures des plus simples au plus somptueuses : statutaires, mausolées, allégories. Princes russes, nobles de toute l'Europe, touristes fortunés, les monuments content l'histoire de la naissance et du développement du tourisme à Menton.

Du cimetière, place assidûment visitée, le regard embrasse le littoral du Cap Martin à Vintimille. Les clochers baroques de la basilique Saint Michel et de la chapelle des Pénitents Blancs, émergent d'un moutonnement de toits étagés jusqu'à la mer et formant un camaïeu de tons étendus du bordeaux au rosé et à l'orangé. Du littoral, et de toutes les perspectives dans les rues de la ville, les cyprès du cimetière et la colline émergent des façades aux couleurs pastels des immeubles du vieux Menton. Les silhouettes des cyprès et celles des campaniles et clochers se répondent, jouant d'une dualité entre le pétrifié et le végétal.

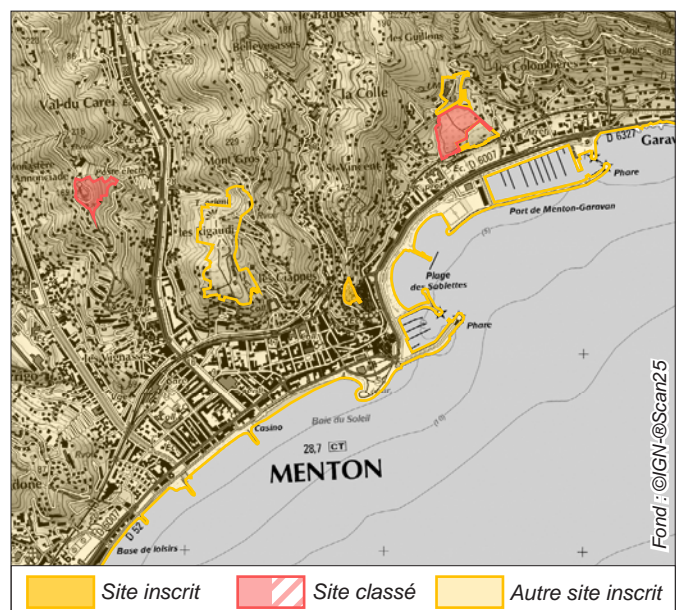
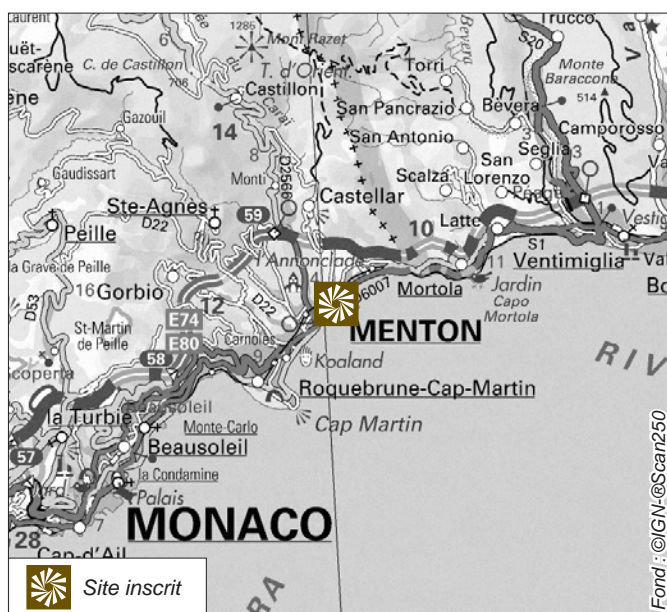
Etat actuel / Observations

Le site inscrit est totalement compris dans le Secteur Sauvegardé de Menton. Tant qu'il est en vigueur, le règlement du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Secteur Sauvegardé se substitue aux effets du site inscrit.

Les rôle et importance paysagères des plantations de cyprès du cimetière de Menton ainsi que l'effet de couronnement de la vieille ville sont maintenus. Ils participent à la composition de la silhouette de la vieille ville qui est des plus remarquables.

Les lieux bien entretenus sont fréquentés par les touristes venant profiter du panorama et du pittoresque des tombes aux allures surannées. Certains cyprès sont séculaires, et quelques-uns d'entre eux vieillissants ont dû être coupés. Ces sujets mériteraient d'être remplacés pour perpétuer ce motif paysager.

LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE



Arrêté du 29 juin 1951

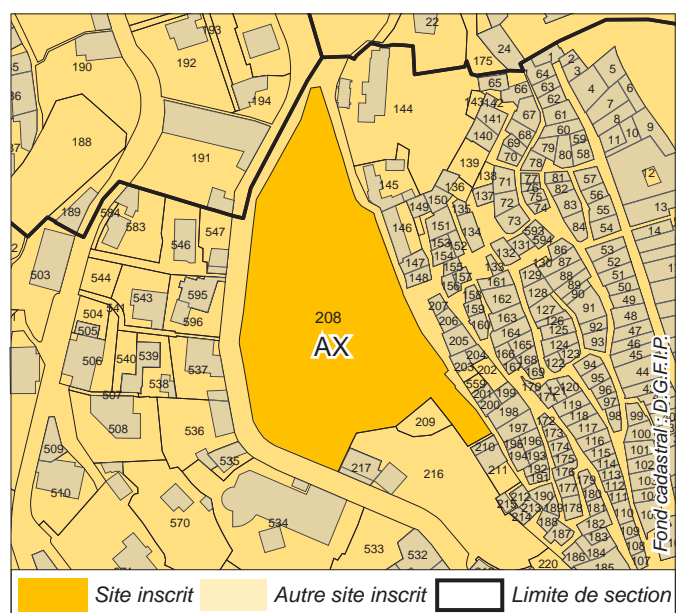
Les cyprès du vieux cimetière de Menton situés sur les parcelles cadastrales n°1012, 1016, 1017, 1018, 1046 section C entre la montée du Souvenir et la rue du Vieux Château sont inscrits à l'inventaire des sites pittoresques des Alpes-Maritimes.

La délimitation de ce site correspond sur le **cadastre actuel** aux références suivantes : Section AX parcelle n°208.

AUTRES PROTECTIONS (suite)

Rayon de protection de 500 mètres autour des Monuments Historiques :

- MH classé Eglise Saint Michel (03/03/1947)
- MH classé chapelle de la Conception (03/03/1947)
- MH classé Place de l'église et de la Conception (03/03/1947)
- MH classé Hôtel Adhémar de Lantagnac (24/06/1977)
- MH inscrit Hôtel Pretti (16/11/1989)
- MH inscrit Façade immeuble 15 rue Larchey (03/04/1990)
- MH inscrit Façade immeuble 2-4 rue Guyau (03/04/1990)
- MH inscrit Villa «Les Mouettes» (19/09/1990)
- MH inscrit Immeuble 20 rue de la Marne (19/10/1990)



Report du périmètre sur le cadastre actuel